Octobre 2024

Bulletin municipal

Saint-Étienne-de-Bolton

Mot de la Mairesse

La Loi 57 sanctionnée en juin 2024 offre la possibilité aux quelques 700 municipalités de moins de 2000 résidents de réduire de six à quatre le nombre de conseillers formant le conseil municipal.

Plusieurs éléments ont milité en faveur de cette option, les principaux étant la difficulté de recrutement pour les plus petites municipalités et le nombre croissant d'élections par acclamation (donc sans débat d'idées, ce qui est mauvais pour la démocratie). Peut-être aussi la faible rémunération des membres du conseil qui pourrait freiner l'implication de certaines personnes. L'enjeu d'une économie ne devrait pas être pris en considération car les sommes pourraient être réparties entre les quatre conseillers restants.

Cependant, un conseil réduit à quatre conseillers fait reposer sur moins d'épaules la responsabilité de la gouvernance de la municipalité et pourrait favoriser une moins grande diversité d'opinions lors des débats.

Comme vous voyez, ce n'est pas une décision facile à prendre d'autant plus qu'elle doit être prise avant le 31 décembre 2024. Votre conseil ne veut pas réfléchir seul à cette décision qui vous concerne tous. Je vous invite donc, à nous faire parvenir le fruit de votre réflexion, par courriel à info@sedb.qc.ca ou par écrit. Nous colligerons le tout et pour échanger avec vous, nous réserverons une demi-heure en début de séance du conseil du 8 octobre prochain. Merci de réfléchir avec nous.

Vous verrez dans les faits saillants que la municipalité a déposé un projet de règlement pour la citation de l'église. Cette citation permettra à l'OBNL Cœur de St-Etienne d'avoir accès à des fonds du Conseil du patrimoine religieux pour réaliser les études nécessaires à leur prise de décision quant à l'acquisition ou non du bâtiment.

Enfin, le rang de la Montagne sera fermé quelques jours d'ici la mi-octobre pour le remplacement du ponceau derrière la Mairie. Précisions à suivre.

Je vous souhaite un bon début d'automne,

Michèle Turcotte

Horaire:
Lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h
Vendredi de 9 h à 12 h
Fermé le mercredi

9, rang de la Montagne
Saint-Étienne-de-Bolton (Qc) J0E 2E0
450-297-3353
info@sedb.qc.ca

Clinique COOP Santé Eastman

La Coop Santé Eastman est heureuse de vous informer qu'une clinique de prévention et d'accompagnement sur le thème des maladies chroniques se tiendra le **21 octobre** prochain à la **Mairie** de St-Étienne-de-Bolton. La clinique, d'une durée d'une heure trente, débutera à 15 h et sera animée par Annick Croteau, infirmière clinicienne. Le nombre de participants étant limité, nous vous invitons à réserver votre place dès maintenant par courriel à l'adresse info@coopsanteeastman.com. Vous pouvez aussi nous joindre au (450) 297-4777 poste 4.

À la fin de cette rencontre, des dates d'ateliers vous seront proposées sur le thème de *Proactif pour ma Santé* avec Marie-Noelle Fontaine, kinésiologue et sur les *Nutriments-clés pour une vie en santé* avec Élisabelle Hardy, nutritionniste. Ces activités sont ouvertes à toutes et à tous grâce au soutien de la MRC Memphrémagog et de la municipalité de St-Étienne-de-Bolton.

Au plaisir de vous y accueillir!

COOP SANTÉ EASTMAN
et les environs

Prenez note que la Mairie sera fermée lundi le 14 octobre pour l'Action de grâce

Fermeture des sentiers en temps de chasse

Attention! Plusieurs sentiers à Saint-Étienne-de-Bolton se trouvent sur des terrains privés. Pour des raisons de sécurité, ils seront donc fermés en temps de chasse soit du **28 septembre au 23 octobre**, les **2 et 3 novembre** et du **9 au 24 novembre.**

Cependant, les sentiers du parc municipal et des chemins Laramée et de la Mine resteront ouvert durant ces périodes.

Merci de votre compréhension!

L'équipe municipale de Saint-Étienne-de-Bolton

Faits saillants de la séance ordinaire du conseil du 10 septembre

Vous trouverez ici un résumé du dernier procès-verbal. Consultez-le en intégralité sur le site de la municipalité: www.sedb.qc.ca/fr/pv-ass.htm

7 personnes sont présentes lors de la séance

ADMINISTRATION

- Avis de motion du Règlement 2024-16 concernant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal
- Avis de motion du Règlement 2024-17 ayant pour objet la citation de l'église de Saint-Étienne-de-Bolton à titre de bien patrimonial
- Aide financière pour l'OBNL Cœur de Saint-Étienne d'un montant additionnel maximal de 6 695$ dans le cadre de sa demande de subvention auprès du Fonds régions et ruralité (FRR)
- Achat d'une banque d'heures de consultation offerte par le cabinet Cain Lamarre pour l'année 2025 pour un montant maximal de 3 000$

RESSOURCES HUMAINES

- Collaboration avec l'Université de Sherbrooke pour le stage d'un étudiant en environnement de mars à août 2025 pour environ 30 heures par semaine

VOIRIE

- Dépôt du projet de Règlement 2024-13 relatif à la construction et l'entretien des ponceaux d'entrée privée ainsi que des fossés de chemins de responsabilité municipale
- Paiement de la facture de Normand Jeanson Excavation inc. pour les travaux effectués sur le rang Vincent pour un montant de 197 434,78$ (taxes incluses)
- Attribution du contrat pour le remplacement du ponceau du rang de la Montagne à Excavation Dominic Carey inc. pour un montant total de 131 984,66 $ (taxes incluses)
- Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2024-2026

URBANISME

- Nomination rétroactive de Stephen Rotman et Harry Bird comme membres du comité consultatif d'urbanisme
- Adoption du Règlement de lotissement 2024-14 modifiant le Règlement 2014-06
- Municipalisation des rues de la Serpentine et de la Rainette

ENVIRONNEMENT

- Nomination rétroactive de monsieur Robert Werbisky comme membre du comité consultatif en environnement

LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- Acceptation de la soumission de la firme Espace vital architecture pour la préparation des plans d'agrandissement du chalet du parc pour un montant de 21 500$

TOTAL DES COMPTES À PAYER : 280 353,64 $

Environnement

Les nombreux avantages que procurent les bandes riveraines

La préservation et l'aménagement adéquat des bandes riveraines offrent de nombreux avantages, tant pour les citoyens que pour l'environnement. Voici les principaux bénéfices qu'une bande riveraine conforme peut apporter à votre propriété et à la communauté :

1. **Amélioration de la qualité de l'eau :**
- Réduction de la température de l'eau : une bande riveraine végétalisée permet de diminuer la température de l'eau, contribuant ainsi à la réduction de la prolifération des algues et des herbiers.
- Diminution du lessivage : en empêchant le ruissellement des nutriments vers les plans d'eau, une bande riveraine limite le développement des algues bleues, nuisibles pour la santé et l'environnement.

2. **Valorisation économique et touristique :**
- Développement touristique : en contribuant à la préservation de l'environnement et en maintenant la qualité des eaux, les bandes riveraines augmentent l'attrait de SEDB pour les touristes et les nouveaux arrivants.

3. **Protection contre les risques environnementaux :**
- Réduction du remplissage des lacs par les sédiments : une bande riveraine végétalisée diminue l'érosion des sols, limitant ainsi l'accumulation de sédiments dans l'eau, ce qui préserve sa qualité.
- Diminution des risques d'inondation : en absorbant les eaux de ruissellement, les bandes riveraines réduisent les risques d'inondation, protégeant ainsi vos terrains contre les dégâts causés par l'eau.
- Prévention de la perte de terrain : en stabilisant les berges, une bande riveraine réduit l'érosion du sol, évitant ainsi la perte de terrain et les coûts d'aménagement associés.

4. **Amélioration de la qualité de vie :**
- Filtration des contaminants : les végétaux présents dans les bandes riveraines peuvent filtrer les polluants, réduisant la pollution des plans d'eau.
- Création d'habitats pour la faune et la flore : les bandes riveraines offrent des habitats diversifiés pour les espèces animales et végétales.

Il est également important de noter que les bandes riveraines s'appliquent aux lacs, ruisseaux, marais, marécages, étangs, bref à tout milieu humide ou hydrique, qu'ils soient naturels ou artificiels. Sa longueur dépend de la pente de la rive, allant de 5 à 7,5 mètres au minimum. Si votre bande riveraine est inférieure à cette longueur, elle pourrait être considérée non conforme à la réglementation en vigueur.

Environnement et Voirie

Rappel important : Entretien des arbres et sécurité routière

À l'approche de l'hiver, il est essentiel de rappeler l'importance de l'entretien des arbres pour garantir la sécurité de tous. Le règlement de zonage de Saint-Étienne-de-Bolton impose aux propriétaires de veiller à l'entretien préventif des arbres sur leur terrain, surtout ceux situés près des infrastructures publiques ou des chemins. Les branches mortes ou dangereuses doivent être enlevées pour prévenir tout accident, notamment en période de tempêtes hivernales.

Si un arbre constitue un danger ou empiète sur les chemins publics, une demande de **permis d'abattage** est obligatoire avant toute intervention. Toutefois, l'élagage des branches ne nécessite pas de permis, mais reste essentiel pour assurer la sécurité.

Nous comptons sur votre collaboration pour maintenir notre village sécuritaire. Pour toute demande de permis ou information supplémentaire, veuillez consulter notre site internet ou écrire à environnement@sedb.qc.ca.

Merci de votre compréhension et de votre diligence.

Panneaux de signalisation

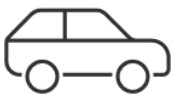

Nous sommes heureux d'annoncer l'installation de plusieurs nouveaux panneaux de signalisation de vitesse en temps réel sur notre territoire. Ces dispositifs sont destinés à renforcer la sécurité routière en incitant les conducteurs à respecter les limites de vitesse. Ils permettront également de recueillir des statistiques des habitudes routières sur notre réseau et nous permettront donc de prioriser les interventions sur ce dernier.

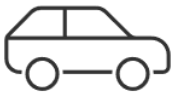

Les panneaux ont été placés sur les axes névralgiques de la municipalité, en tenant compte d'observations recensées des comportements routiers, ainsi que des dispositions techniques des chemins et des densités de population.

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme d'aide du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR).

L'équipe municipale de Saint-Étienne-de-Bolton

Association des propriétaires du bassin versant du Lac Libby

L'Association des propriétaires du bassin versant du Lac Libby
Une association pour la protection de l'environnement du Lac Libby

LES CASTORS SE FONT LES DENTS SUR LES BANDES RIVERAINES

Cette année tout particulièrement, les eaux dans les ruisseaux et les lacs ont atteint des niveaux très élevés qui se sont maintenus sur de longues périodes. Dame Nature a donc ainsi facilité l'accès à des rives bien garnies et permis aux castors d'étendre leur territoire. Comme le castor n'a plus de prédateur depuis la disparition de la trappe commerciale et des loups, les populations de castors sont devenues très importantes et causent de petits soucis aux humains.

Outre ses activités de construction, vers la fin de l'été, le castor accumule des réserves de nourriture*, sous forme d'amas de branches, auxquelles il pourra accéder sous l'eau tout au long de l'hiver.

*Le castor s'établit de préférence dans les étangs, les petits lacs ou les cours d'eau sinueux à faible débit, dont la bordure riveraine est bien pourvue en végétation feuillue. Il se nourrit des feuilles, de l'écorce et des ramilles de plusieurs espèces d'arbres ainsi que de graminées. Ses essences préférées sont le peuplier faux-tremble, le bouleau blanc, le saule, l'aulne, le cormier, le cerisier et l'érable. Un seul animal peut abattre en moyenne 216 arbres par année.

Source : Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs.

C'est ce que nous venons de remarquer sur notre bande riveraine. Se taillant un passage à travers myriques et cornouillers, les castors ont atteint les jeunes arbres et se sont emparés d'une bonne dizaine de cerisiers sauvages, érables, bouleaux, aulnes et autres feuillus qui poussaient là tout naturellement. Ils les transportent sous le quai qu'ils ont transformé en garde-manger !

PONCEAU DU 2E RANG

L'eau du ruisseau enjambé par le 2e Rang s'est aussi maintenue haute tout l'été comme on peut le constater de part et d'autre du ponceau. C'est sans aucun doute l'œuvre de nos amis les castors qui ont profité des niveaux plus élevés pour construire des barrages en divers endroits le long du ruisseau. Les arbres autour présentent déjà des feuilles rouges, les racines ont-elles été trop longtemps inondées ? La municipalité est intervenue au cours de l'été mais les niveaux d'eau élevés persistent.

DÉFAIRE LES BARRAGES DE CASTORS EXIGE UN PERMIS DU MINISTÈRE

Plusieurs dispositifs existent pour empêcher les castors d'obstruer un ponceau ou de menacer les infrastructures routières. À moins qu'une infrastructure routière soit menacée, défaire un barrage de castors exige un permis du gouvernement (Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs) et n'est pas recommandé car cela peut provoquer un apport important de sédiments dans les cours d'eau, les étangs et les lacs. Les castors et leurs barrages jouent un rôle important dans la régulation de l'écosystème de nos réseaux hydriques naturels.

SOLUTIONS PROPOSÉES

- ✓ favoriser les résineux (sapins et épinettes) dans la zone littorale; le castor ne les aime pas
- ✓ installer du grillage métallique autour des arbres feuillus de la bande riveraine
- ✓ piéger le castor en ayant recours à un trappeur accrédité pour réduire les populations.

À CONSULTER

Résumé des exigences réglementaires relatives à la gestion des castors et au démantèlement de barrages de castor (PDF 863 Ko) : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/faune/documents/PD_demantelement-barrages-castor.pdf

Vous avez des questions ou commentaires, communiquez avec nous à l'adresse courriel APBVLL2015@gmail.com

Ginette Cloutier avec la collaboration de Ronald Delcourt, APBVLL

COOP du Grand-Bois

Activités à venir

- Cet automne la COOP est ouverte du jeudi au dimanche.
- Sur nos murs jusqu'au 15 octobre, les œuvres de l'artiste tisserande, Jess Marais. Ensuite, ce sera l'artiste peintre Denise Potvin qui exposera ses œuvres.
- Samedi le 26 octobre nous vous proposons une dégustation de vin provenant de l'Europe de l'Est. Un voyage dans le temps qui vous fera découvrir des vins plus précisément de la région autour de la mer Noire qui a entamée un virage vers la qualité, ressuscitant certains très anciens cépages. (Inscriptions en cours)
- Un souper Popote & Parlote avec François Thibault et Yves Fallu ayant pour thème « Repas végétarien à la Ottolenghi » aura lieu cet automne, la date vous sera communiquée prochainement.

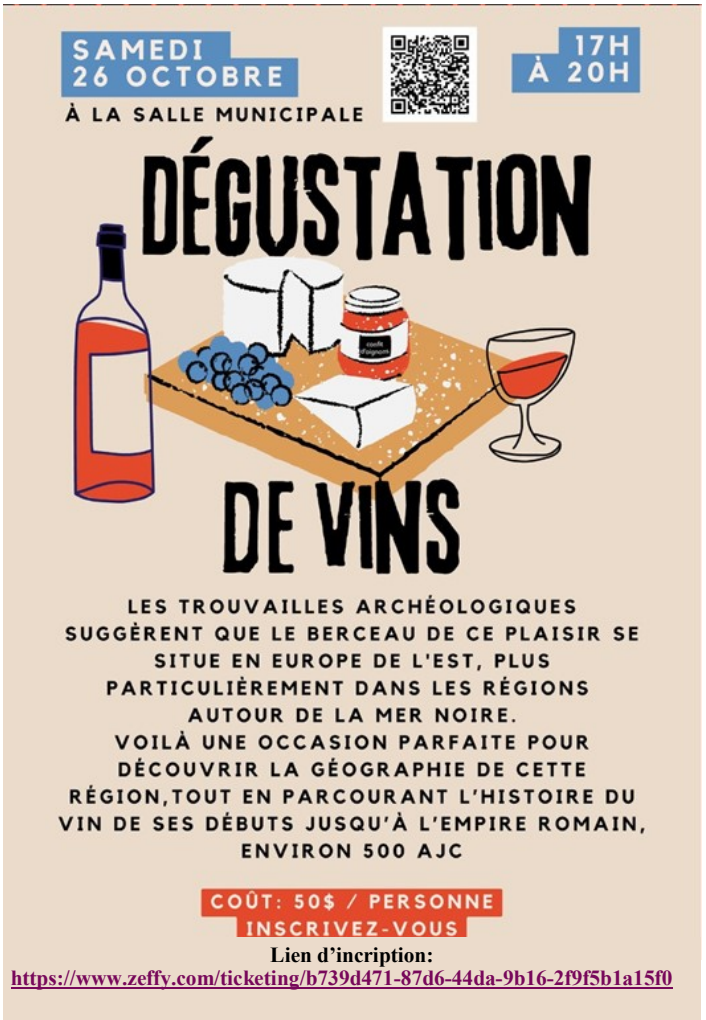

Nous aimons notre COOP propre et invitante n'est-ce pas ? Vous avez une heure de bénévolat à donner de temps à autre ? Joignez-vous à notre brigade de ménage, elle a besoin de renfort.

Plus nous sommes nombreux, moins ça revient souvent et plus c'est plaisant pour tous !
Communiquez avec Jocelyne Veilleux au (514) 943-9471

La brigade des pâtés est de retour à la COOP début octobre!

Pâtés au saumon, végétariens, mexicains, au poulet et bien sûr à la viande (tourtières)

Parfaits pour les soupers pressés en famille ou la visite à l'improviste!
Ils sont congelés, vous n'avez plus qu'à les mettre au four.
Réservez-les dès maintenant en appelant à la COOP au 450 297-3787.

Envie de vous joindre à cette équipe formidable?

Un simple appel à la COOP et c'est réglé! Venez cuisiner dans le plaisir et la bonne humeur!

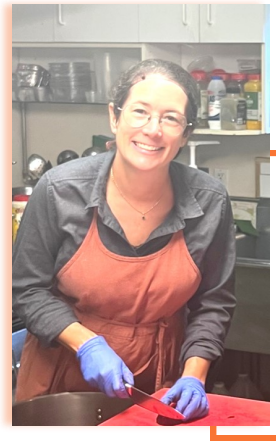

Nous souhaitons la bienvenue à Sarah Phaneuf qui vient porter renfort à notre équipe à la cuisine ainsi qu'au service!

COOP du Grand-Bois

HORAIRE

4 jours

Jeudi
10 h à 15 h
Soupe et sandwich
de 11 h à 13 h 30

Vendredi
10 h à 16 h
Diners de 11 h à 13 h 30

Samedi 9 h à 16 h
Déjeuners jusqu'à 11 h 30
Diners de 11 h à 13 h 30

Dimanche 9 h à 15 h
Déjeuners de 9 h à 13 h

Sur nos murs en octobre

Les œuvres de Denise Potvin, artiste peintre

Curieuse de nature, j'aime faire de la recherche et lire dans les livres, internet sur ce qui se fait de nouveaux et d'anciens dans la création artistique en générale. Ayant débuté par l'art figuratif, l'abstrait a vite été ma ligne directrice. Je peux exprimer plus librement et spontanément ma créativité, ce qui caractérise mes œuvres. Les couleurs, le coup de spatule, les différents ajouts de matériaux me permettent d'inventer selon l'inspiration du moment. Pour laisser aller toute ma liberté d'expression, j'aime travailler les grands formats pour peindre. Chaque nouveau tableau est une surprise et un défi, j'aime me laisser guider par l'énergie des lieux où j'habite en Estrie. La nature et mon environnement sont propices à ma création qui est la peinture de l'âme.

Denise Potvin

Du nouveau au CA de la COOP

Nouvelle venue au sein du CA de la COOP, Marie-Noelle Guédon s'est jointe à l'équipe. Avec sa grande expérience communautaire, elle sera sans aucun doute un précieux atout!
Bienvenue Marie-Noëlle!

À l'affût de toutes nos activités? Visitez le site internet de la Coop du Grand-Bois:
coopdugrandbois.com
Pour recevoir l'infolettre :
https://www.coopdugrandbois.com/contact
Pour nous suivre sur fb :
https://www.facebook.com/coopsolidarite

Cœur de Saint-Étienne-de-Bolton

Depuis la rencontre d'information du 15 juin dernier, Cœur de Saint-Étienne-de-Bolton continue de cheminer dans ses démarches :

- *Bonne et mauvaise nouvelle*. En juillet, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a confirmé son soutien financier pour la réalisation de l'étude de préfaisabilité de la requalification de l'église. Cependant, la somme reçue, 37 500$, était moindre que celle attendue. Le mandat des architectes (Rayside Labossière) et celui de Conscience Régionale ont donc dû être réajustés.
- Une demande de financement déposée fin août à la MRC Memphrémagog dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité (FRR) a été acceptée ce qui nous permet d'aller de l'avant avec les études sur le bâtiment.
- *On avance.* Grâce à la contribution de la Fondation de revitalisation de Saint-Étienne-de-Bolton, nous avons pu avancer durant l'été et faire réaliser une analyse biologique de la contamination fongique dans l'air et l'environnement intérieur de l'église, un élément déterminant pour la suite.
- *Une démarche de citation de l'église est en cours.* La MRC Memphrémagog accompagne actuellement la Municipalité dans la réalisation d'un énoncé patrimonial de l'église en vue de la citation patrimoniale du bâtiment. Cette citation, nécessaire dans le cadre de la demande de subvention auprès du Conseil du Patrimoine religieux du Québec, sera réalisée par un règlement qui encadrera les interventions futures sur le bâtiment. Le projet de règlement sera présenté aux citoyens et citoyennes pour commentaires lors de la séance du CCU du 18 octobre prochain à partir de 13 h 30.

L'automne sera dense. Les analyses et travaux des équipes de Rayside Labossière et de Conscience régionale débutent (mise à jour du carnet de santé, analyse structurale et architecturale, évaluation des coûts, usages possibles et analyse financière). Cœur de Saint-Étienne-de-Bolton les suivra de près durant les prochaines semaines.

Deux séances d'information seront organisées pour vous tenir informés de nos cheminements :

- Samedi 19 octobre, 9 h 30 (Mairie de Saint-Étienne) : présentation de l'état d'avancement de la démarche par CDSEDB

- Décembre 2024 : présentation et échanges sur les résultats des analyses des architectes et ingénieurs et les propositions de Cœur de Saint-Étienne-de-Bolton.

Vous avez des commentaires, suggestions, questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe de Cœur de Saint-Étienne-de-Bolton à l'adresse suivante : coeursedb@gmail.com

Voici le calendrier des collectes des matières résiduelles. Nous vous demandons de placer les bacs au bord du chemin **avant 6 h le matin** le jour de la collecte. Merci!

Recyclage
Ordures
Matières organiques

Octobre 2024

Bolton-Ouest	St-Étienne-de-Bolton	Bolton-Est
	Mardi 01 octobre	Mercredi 02 octobre
Lundi 07 octobre	**Mardi 08 octobre**	Mercredi 09 octobre
Mardi 15 octobre	**Mercredi 16 octobre**	Jeudi 17 octobre
Lundi 21 octobre	**Mardi 22 octobre**	Mercredi 23 octobre
Lundi 28 octobre	**Mardi 29 octobre**	Mercredi 30 octobre

Pour les résidents des chemins suivants, vous devez suivre le calendrier des collectes des matières résiduelles de Bolton-Ouest : **de la Tour, de l'Escarpement, du Versant, des Sommets, du Panorama.**

Pour les résidents des chemins suivants, vous devez suivre le calendrier des collectes de matières résiduelles de Bolton-Est : **Route 245, au Tournant-de-la-rivière, de la Serpentine, de la Salamandre, de la Rainette, du Petit Pont et du Docteur.**

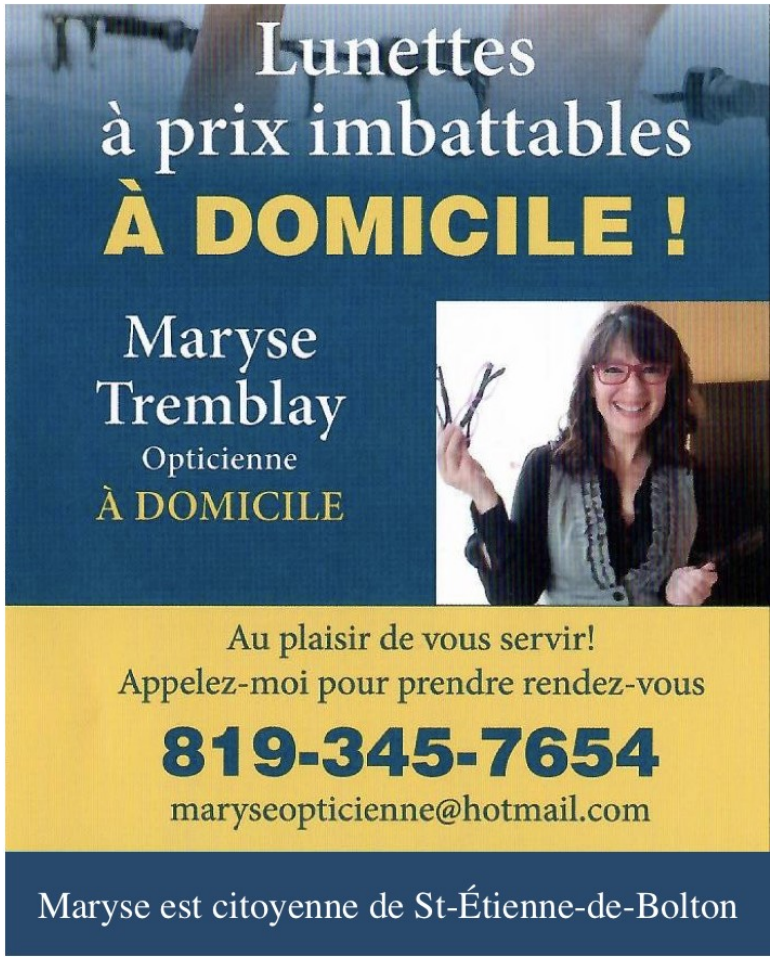

Une invitation de la part de votre Corporation Loisirs et Culture de Saint-Étienne-de-Bolton

Nous convions les citoyennes et les citoyens de Saint-Étienne-de-Bolton à notre assemblée générale annuelle qui se tiendra à la Mairie dimanche le 10 novembre 2024 à 11 h. À l'ordre du jour, les points suivants seront abordés: le dépôt du bilan financier 2023, le rapport du conseil d'administration, une révision de la charte et le renouvellement ou le changement de postes au conseil d'administration.

Au plaisir de vous voir!

L'équipe de la Corporation loisirs et culture de SEDB

Village des métiers d'art

La température du mois de septembre a été si merveilleuse qu'il est difficile de penser à 2025. Mais c'est pour bientôt et il faut déjà préparer le prochain circuit des arts.
Nous sommes actuellement en train de créer un OBNL afin de trouver plus de financement pour nos artistes et artisans, d'évaluer le coût de la création d'un site Web, de chercher des graphistes qualifiés et à prix raisonnable et d'explorer d'autres possibilités pour augmenter notre visibilité ici dans les Cantons de l'Est.
Tout résidant intéressé à participer en tant qu'artiste, artisan ou bénévole est encouragé à nous contacter pour la saison 2025.

Vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante :
villagedesmetiersdartsedb@gmail.com ou appelez Liane Chacra au 514-941-3422

Liane Chacra et Hélène Fortier pour le Circuit des arts 2024